

B – Conclusions motivées et Avis du Commissaire enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 Janvier au 2 Février 2023

Relative au déclassement du domaine public routier de certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benaugue/Cité Blanche à Bordeaux, autour des Tours 1 et 2 et la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C sur la commune de Bordeaux.

Enquête prescrite par arrêté N° 2022 BM 1308 du 8 Décembre 2022 de Monsieur le Président
de Bordeaux Métropole

P/Le Président et par délégation,

Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle
territorial de Bordeaux.

1 Rappel et objet **de l'enquête** :

La présente enquête a pour objet le déclassement de portions de voies publiques rue du Professeur André Lambinet **et d'un espace de stationnement sur voirie, dans le quartier de la Benauge faisant partie du programme de renouvellement urbain « Joliot-Curie ».**

Ce déclassement a pour objectif de sortir ces fonciers du domaine public préalablement à leur cession, en vue de **la réalisation d'un programme de rénovation des logements sociaux et de résidentialisation d'une « poche » de stationnement.**

Le but de cette enquête est de recueillir les observations du public quant aux propositions de modification des points repris ci-dessus.

2 Cadre Juridique :

Le champ d'application de la procédure est régi notamment par :

- Le **Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32)**,
- Le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique, Bordeaux Métropole pourra prendre une **délibération de déclassement du domaine public** des emprises foncières concernées (Code de la Voirie routière, article L 141-3).

3 Avis sur le dossier :

Les documents concernant la modification ont été réalisés par la Direction Générale Numérique et Systèmes d'information, Direction de l'information Géographique, Service Topographique de Bordeaux Métropole.

Sur la forme :

Le dossier présenté est complet et conforme à la réglementation en vigueur.

Sur le fond

Le dossier destiné à l'enquête permet une bonne compréhension du projet de déclassement et il est constitué des éléments repris ci-dessous :

- La notice explicative,
- Le plan de situation (échelle : 1/5000),
- Le plan de masse (échelle 1/500 et 1/1000),
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines (annexe 7).

Les éléments suivants complètent le dossier :

- **L'arrêté** N° 2022 BM 0258 du 14 Mars 2022 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole. P/Le Président et par délégation, Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux (annexe 1),
- **L'avis d'enquête (annexe 2)**,
- Les annonces légales parues dans la presse (annexes 3-4-5-6),
- Un exemplaire de la lettre adressée aux riverains.

4 Avis sur le déroulement de l'enquête :

Le dossier complet et les registres **d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés** et paraphés par mes soins, ont été mis à la disposition du public, à la cité municipale de la mairie de Bordeaux, **ainsi qu'à la mairie de quartier rue de Nuits** à Bordeaux pendant toute la **durée de l'enquête**.

Chacun a pu **en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture** des collectivités concernées et consigner éventuellement ses observations sur les registres **d'enquête, ou** me les adresser par écrit **à l'adresse** suivante : Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

L'information du public était aussi dématérialisée. Le dossier d'enquête était également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Le public pouvait y consulter l'intégralité du dossier d'enquête et y déposer ses contributions.

L'avis d'enquête a été publié à deux reprises dans 2 journaux (Les Echos Judiciaires et le journal Sud-Ouest). **L'information de la population a été aussi effectuée au travers de l'affichage de l'arrêté** à la cité municipale de Bordeaux ainsi qu'à la mairie de quartier rue de Nuits à Bordeaux.

Quatre affiches visibles et lisibles de la voie publique ont été installées, à proximité des tours 1 et 2.

J'ai vérifié la conformité de l'affichage le 11 Janvier 2023.

Les dispositions prescrites ont été exécutées dans les conditions satisfaisantes. Le public a **bénéficié d'une** information appropriée.
En conséquence, la procédure peut donc être considérée comme conforme sachant qu'aucun incident ne s'est produit.

Lors des deux permanences aucun **entretien n'a** été assuré.

- Le 17 Janvier : aucune visite
- Le 2 Février : aucune visite.

5 Bilan des observations :

Pendant la durée de l'enquête, aucune observation n'a été enregistrée et aucun avis défavorable n'a été émis.

6 Conclusions et avis du commissaire enquêteur :

Au terme de cette enquête publique et après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à ce projet de déclassement et en tenant compte:

- Des éléments repris précédemment et des synthèses des différents chapitres,
- Que les dispositions prescrites ont été exécutées dans les conditions satisfaisantes,
- Que le public ait pu bénéficier **d'une information appropriée** et que la procédure peut être considérée comme conforme,
- **Que le dossier d'enquête** et les différents supports réunissaient tous les éléments permettant de documenter le public de façon claire sur le projet de déclassement,
- **Qu'aucune information n'est de nature à remettre en cause le projet de déclassement.**

Que les effets de ce projet de déclassement permettront :

- L'aménagement de balcons en façade des tours, au bénéfice du confort de vie des habitants de ces immeubles,
- L'aménagement de locaux vélos, poubelles, halls et locaux d'activités indispensables au bon fonctionnement de ces immeubles résidentiels,
- La « résidentialisation » d'une partie des stationnements du secteur, c'est-à-dire la réservation des places à leurs résidents. Le développement de cette pratique permettra aux habitants du quartier de stationner sur des aires de stationnement qui leur seront réservées (sans toutefois que les places ne soient attribuées), et de limiter le phénomène de voitures ventouses.

Et génèreront une amélioration certaine du cadre de vie des habitants du quartier,

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du domaine public routier de certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benauge/Cité Blanche à Bordeaux, aux pourtours des Tours 1 et 2 et **d'une poche de stationnement** rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C sur la commune de Bordeaux.

Fait à Artigues Près Bordeaux, le 21 Février 2023



Christian MARCHAIS
Commissaire enquêteur

C – Annexes au rapport d'enquête publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 Janvier au 2 Février 2023

- Arrêté N° 2022 BM 1308 du 8 Décembre 2022 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole P/Le Président et par délégation, Madame Karine Gessner Adjointe à la Direction générale des Territoires Responsable du pôle territorial de Bordeaux (annexe 1),
- **Avis d'enquête (annexe 2)**,
- Les annonces légales parues dans la presse (annexes 3-4-5-6),
- Exemplaire de la lettre adressée aux riverains (annexe 7),
- Les Certificats **d'affichage** (annexes 8 et 9).



PUBLIE LE 15/12/2022

Direction générale des territoires
Pôle territorial de Bordeaux
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

Code ACTE : 3.5 Actes de gestion du domaine public

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE / 2022-BM1308

Enregistré le 8 décembre 2022

OBJET : Bordeaux – PRU Joliot-Curie Benauges – Déclassement d'emprises du domaine public routier rue du Professeur André Lambinet – Cité Blanche – Tours 1 et 2 – Partie sud de la rue – Décision – Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code général de propriété des personnes publiques, notamment son article L3111-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3 et ses articles R. 141-1 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L. 134-1 et L.134-2 et les articles R. 134-3 et suivants et R. 134-17 à 21 ;

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de sortie de crise sanitaire dans sa version consolidée et la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 dite loi de vigilance sanitaire organisant la prolongation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Vu la délibération métropolitaine n°2015-745 du 27 novembre 2015 définissant la compétence de Bordeaux Métropole en matière d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain parmi lesquelles les opérations intégrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu la délibération métropolitaine n°2018-173 du 23 mars 2018 décidant le lancement d'une concertation portant sur le projet de renouvellement urbain Joliot-Curie à Bordeaux et les modalités de concertation préalable ;

Vu la délibération métropolitaine n°2020-127 du 14 février 2020 arrêtant le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain Joliot-Curie ;

Vu la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 notamment son 11°) par laquelle le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à son Président pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables à de telles décisions ;

Vu l'arrêté n° 2021-BM1520 du 17 novembre 2021, en son article 2 (1.4) par lequel le Président de Bordeaux Métropole a donné délégation de signature à Madame Karine Gessner en sa qualité d'Adjointe à la Direction générale des territoires, en charge du Pôle territorial de Bordeaux, à l'effet de signer les décisions en matière de déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole ;

Considérant que le projet de renouvellement urbain Joliot-Curie, porté par Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac s'étend sur deux quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville : le secteur Benauges – Henri Sellier/Léo Lagrange à cheval entre Bordeaux et Cenon, et le quartier Jean Jaurès à Floirac ;

Considérant que, pour le quartier de la Benauges à Bordeaux, ont été identifiés de forts enjeux en matière de rénovation de l'habitat et de stationnement des résidents ;

Considérant que dans ce cadre, le bailleur social CDC Habitat prévoit de réhabiliter plusieurs bâtiments dédiés aux logements sociaux situés dans le secteur Cité Blanche, en particulier le bâtiment C ainsi que les tours 1 et 2 ; que ce bailleur a sollicité Bordeaux Métropole aux fins de se voir céder des emprises appartenant actuellement à Bordeaux Métropole situées autour de ces bâtiments pour, d'une part procéder à ces rénovations et d'autre part, pouvoir aménager et dédier aux résidents la zone de stationnement située derrière le bâtiment C ;

Considérant que les voies publiques et trottoirs ouverts à la circulation, ainsi que les places de stationnement situées le long de ces voies font partie du domaine public routier de la Collectivité compétente en matière de voirie et qui en est propriétaire ;

Considérant que la réalisation des opérations de rénovation précitées nécessite par conséquent le déclassement préalable des emprises nécessaires à ces projets, afin de les faire sortir du domaine public routier préalablement à leur cession ;

Considérant que, s'agissant d'emprises actuellement ouvertes à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique ;

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 : Il est décidé de déclasser du domaine public routier certaines emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique situées dans le secteur Benauges / Cité Blanche à Bordeaux, autour des Tours 1 et 2 et la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C, aux fins de permettre la

réalisation des projets développés par CDC Habitat dans le cadre du projet de renouvellement urbain Joliot-Curie.

Article 2 : Il sera procédé, en vue de ce déclassement, à une enquête publique du 17 janvier au 2 février 2023, soit pendant une durée de 17 jours.

Article 3 : Monsieur Christian Marchais, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs, est nommé commissaire enquêteur.

Article 4 : Le dossier accompagné d'un registre sera déposé pendant la durée de l'enquête :

- à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- à la Mairie de quartier La Bastide, sise 38 rue de Nuits à Bordeaux

Si les conditions sanitaires le permettent, le public pourra en prendre connaissance et déposer, pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les deux registres d'enquête ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de ces lieux d'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Le public pourra y consulter l'intégralité du dossier d'enquête et déposer ses contributions, pendant toute la durée de l'enquête, sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à la présente enquête sur ce site internet.

Article 5 : Les observations pourront également, pendant la durée de l'enquête, être déposées à l'accueil de la Cité municipale, ou transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur
Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) –
Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex

Article 6 : Avant l'ouverture de l'enquête, avis de ces dépôts et des modalités d'organisation de l'enquête sera publié, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse (Sud-Ouest et Les Échos Judiciaires).

Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception des dates d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

Article 7 : Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public sur le projet précité, lors de ses deux permanences qui se dérouleront :

- le **mardi 17 janvier 2023**, de 9h00 à 12h00, à la Mairie de quartier La Bastide
- le **jeudi 2 février 2023**, de 14h00 à 17h00, à la Mairie de quartier La Bastide.

Article 8 : Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur l'un des registres évoqués à l'article 4, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites

verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête selon les modalités prévues à l'article 5. Il visera en outre les pièces du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur remettra le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter du 3 février 2023, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

Article 9 : À l'issue de la remise du rapport d'enquête et des conclusions, Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur la suite à donner.

Article 10 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et publiée sous forme électronique par la mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Article 11 : Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Maire de Bordeaux et à M. le Commissaire enquêteur.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le **09 DEC. 2022**

pour le Président et par délégation,


Karine Gessner

Adjointe au Directeur général des territoires
Responsable du pôle territorial de Bordeaux

COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauges
Déclassements rue du Professeur Lambinet :
Tours 1 et 2 et partie sud
Cité Blanche**

du 17 janvier au 2 février 2023 inclus

Le dossier d'enquête sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la **Cité municipale** – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)
- à la **Mairie de Quartier Bastide** – 38 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

M. Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra **permanence** à la **Mairie de quartier La Bastide** pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- **Mardi 17 janvier 2023** : de 9 h à 12 h
- **Jeudi 2 février 2023** : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le **site internet** : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des **observations** directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie **postale** au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole – Monsieur Christian Marchais, Commissaire enquêteur – **Pôle territorial de Bordeaux** (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.



COMMUNE DE BORDEAUX

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauges - Déclassements rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2 et partie sud / Cité Blanche du 17 janvier au 2 février 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

- à la Mairie de quartier La Bastide - 38 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier de la Bastide, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 h

- Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex. L22EJ10779

Forme : Société par actions simplifiée
 Dénomination : MADANI
 Siège : Résidence du Lac, Avenue de Laroque 33300 BORDEAUX
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
 Capital : 2 000 euros
 Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur
 Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
 Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Président : M. El Arbi MADANI, demeurant Rés du Lac, Entrée M, Numéro 216, Avenue de Laroque 33300 BORDEAUX
 La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.
POUR AVIS
 Le Président

L22EJ11597

Siège social : 17 avenue Gambetta 33700 MERIGNAC
 Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
 Président : M. AVARGUES Quentin, demeurant 61 rue des Carmes, 33000 BORDEAUX
 Directeur général : M. AVARGUES Thiobaut, demeurant 8 bis Chemin Bordier, 97419 LA POSSESSION
 Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
 Clause d'agrément : La cession de titres entre associés est libre. La cession de titres donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
POUR AVIS
 Le Président

L22EJ11907



Paquier & associés
 SERVICES DE COMPTABILITÉ
 COMPTABLES ET FISCAUX



GRAMEN SANA
 Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
 Siège social : 10 allée Thierry Sabine, 33510 ANDERNOS LES BAINS

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 12/12/2022 il a été constitué une SAS dénommée :

LOC AND ECO 33

Siège social : 9 rue conde bureau 9 33000 BORDEAUX

Capital : 100 €

Objet : La location de véhicules utilitaires et de tourisme, l'achat, vente, dépôt de véhicules d'occasion et de pièces détachées

Président : M. TOUAMI Abdelkader 3 rue beaumarchais app 781 33150 CENON

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX.
L22EJ25575

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LA LANDE DE FRONSAC du 07/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL UNIPERSONNELLE d'expertise comptable

Dénomination sociale : **CABINET FAGEC**

Siège social : 16 ZA de l'Illet - 33240 LA LANDE DE FRONSAC

Objet social : exercice de la profession d'expert-comptable.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Monsieur Laurent FAVARD, demeurant 145 Lotissement l'Illet - 33250 LA LANDE DE FRONSAC.

Immatriculation de la Société au RCS de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L22EJ11363



Société d'Expertise Comptable
 Andernos - Cenon - Langort
 Merignac - Portets
www.a3caudit.com

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
 Aux termes d'un ASSP en date à BORDEAUX du 16 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANDERNOS-LES-BAINS du 19/12/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
 Dénomination : GRAMEN SANA
 Siège : 10 allée Thierry Sabine, 33510 ANDERNOS LES BAINS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Vente de produits dérivés du CBD, vente de compléments alimentaires, vente d'accessoires publicitaires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
 Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Bruno ACEBRON, demeurant 10 allée Thierry Sabine 33510 ANDERNOS-LES-BAINS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L22EJ11923

GN CONSTRUCTION

Suivant un acte ssp en date du 09/12/2022, il a été constituée une SASU Dénomination : GN CONSTRUCTION
 Siège social : 41 Rue du Professeur Calmette 33150 Cenon
 Capital : 1000

Objet : MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRES DU BATIMENT

Durée : 99 ans

PRESIDENT : Mr GUDUK Baki Yasar
 Demeurant : 41 Rue du Professeur Calmette 33150 Cenon

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

L22EJ10692

Suivant acte SSP en date du 21 décembre 2022, il a été constituée une SAS dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « GYNECEE BORDEAUX » Siège social : 16 rue Eugène Ténot - 33800 BORDEAUX Capital social : 5.000 € Objet social : La création, le développement et la gestion de tous centres de soins médicaux, paramédicaux et/ou de médecines douces, dédiés à la santé et au bien-être des femmes et des enfants, et à la parentalité Durée : 99 ans Président : SAS GYNECEE - 99 rue de Lagry - 94300 VINCENNES - 880 748 413 RCS CRETEIL Directeur Général : SARL ACAJU - 16 rue Eugène Ténot - 33800 BORDEAUX, 920 134 939 RCS BORDEAUX Immatriculation au RCS de BORDEAUX

L22EJ12379



COMMUNE DE BORDEAUX AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

Bordeaux, PRU Joliot-Curie/Benauges - Déclassements rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2 et partie sud / Cité Blanche du 17 janvier au 2 février 2023 inclus

Le dossier accompagné d'un registre, sera déposé pendant 17 jours consécutifs :

- à la Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)

- à la Mairie de quartier La Bastide - 36 rue de Nuits à Bordeaux (du lundi au mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h, et le jeudi de 13h15 à 19h)

dans le respect des règles nationales, notamment sanitaires, applicables au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur Christian Marchais, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de quartier de la Bastide, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet qui seraient formulées par les personnes intéressées :

- Mardi 17 janvier 2023 : de 9 h à 12 h

- Jeudi 2 février 2023 : de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être déposées à l'accueil de la Cité municipale ou transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

BORDEAUX METROPOLE - M. Marchais, commissaire enquêteur - Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex.

L22EJ10782

SIAEPA DE LA BREDE

PRESTATION D'ASSISTANCE CONSEIL DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE 2023 A 2026 POUR LES EXERCICES 2022 A 2025

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX OPERATION DE FIN DE CONTRATS DE DSP ET A L'ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX DU MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

SIAEPA de La Brède 4 avenue de la gare 33650 Saint Médard d'Eyrans

Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 1^{er} du code de la commande publique.

Objet du marché :

- mission d'assistance-conseil dans le cadre du suivi de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement de la collectivité pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 en 2023, 2024, 2025, et 2026 et mission d'assistance à la négociation avec le délégataire en cas d'avenant,

- mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage relative aux opérations de fin de contrats de DSP et à l'accompagnement au choix du mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement

Type de marché :

Marché composé pour chaque service (eau potable et assainissement) d'une tranche ferme et de 5 tranches optionnelles.

Caractéristiques principales :

Prestation intellectuelle pour les missions d'assistance décrites en objet.

Période d'exécution du marché :

De la notification du marché au 31 décembre 2026 pour la tranche ferme.

Obtention du dossier de consultation :

dossier de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du Maitre d'ouvrage disponible sur le site : <http://siaepa-brede.e-marchespublics.com>

Critères de sélection des offres :

les critères figurent dans la règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

Date d'envoi du présent avis à la publication :

le lundi 16 janvier 2023

Date limite de réception des candidatures :

Le jeudi 16 février 2023 à 12h00

L23EJ01728



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur les communes de Pomerol - Saint Emilion - Libourne - Saint Sulpice de Faleyrens
Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de SAINT EMILION - SAINT SULPICE DE FALEYRENS

Une enquête publique est prescrite du lundi 06 février 2023 au mardi 07 mars 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau affluents de la Dordogne sur le département de la Gironde.

Le responsable du projet est le SYNDICAT DES EAUX ET RIVIERE DES COTEAUX DE DORDOGNE - Mairie 33350 BELVES DE CASTILLON. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 05 57 47 96 00.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Saint Emilion et de Saint Sulpice de Faleyrens siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2022».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Philippe CALAND Officier supérieur retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

Permanences à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens :

- lundi 06 février 2023 de 09h30 à 12h30

- mercredi 22 février 2023 de 14h00 à 17h00

- mardi 07 mars 2023 de 14h30 à 17h30

Permanences à la Mairie de Saint Emilion :

- lundi 06 février 2023 de 13h30 à 16h30

- vendredi 17 février 2023 de 09h00 à 12h00

- mardi 07 mars 2023 de 09h00 à 12h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les Mairies de Saint Emilion et de Saint Sulpice de Faleyrens, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ01268

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la venue d'une grande roue sur la Place Peyneau d'Arcachon, du 03 avril 2023 au 12 mai 2023 (exploitation du 08 avril 2023 au 8 mai 2023).

Renseignements et cahier des charges à solliciter par mail à l'adresse suivante clemence.loiselet@arcachon.com ou par téléphone au 05.56.22.01.12

Les offres doivent parvenir au plus tard le 10/02/2023.

L23EJ01731

**POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

ANNEXE 7



Commune de Bordeaux
Hôtel de ville
Place Pey Berland
33000 Bordeaux

LRAR n°1A 170 591 4748 8

Bordeaux, le 28 décembre 2022

objet : Bordeaux – PRU Joliot-Curie/Benauges – Déclassement d'emprises du domaine public routier – Cité Blanche – Avis d'ouverture d'enquête
nos références : HB00/SG/MLT/2022-0495
pièces jointes : 1 arrêté

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, en tant que propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'emprises du domaine public routier rue du Professeur André Lambinet, secteur Cité Blanche, au niveau des Tours 1 et 2 de la partie sud de la rue, pour une emprise de 2 088 m² environ.

Je vous précise que ce déclassement est envisagé dans le cadre de la cession des emprises dédiées au stationnement ou à la circulation publique autour des Tours 1 et 2 et dans la partie sud de la rue du Professeur André Lambinet derrière le bâtiment C de la Cité Blanche, en vue de la réalisation, par CDC Habitat, d'un programme de rénovation des logements sociaux, et de résidentialisation des espaces de stationnement.

Le dossier d'enquête sera déposé à la **Cité municipale** de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, ainsi qu'à la **Mairie de quartier La Bastide** – 38 rue de Nuits à Bordeaux, du mardi 17 janvier 2023 à partir de 9 h, au jeudi 2 février 2023 jusqu'à 19 h (17 h pour la Cité municipale), où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Vous pourrez également consulter le dossier d'enquête sur le site internet dédié à cet effet à l'adresse suivante : participation.bordeaux-metropole.fr, et contribuer en ligne sur le registre électronique ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra permanence à la **Mairie de quartier La Bastide le mardi 17 janvier de 9h à 12h et le jeudi 2 février de 14h à 17h**, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Les observations exprimées par les personnes intéressées pourront également être transmises directement par voie postale au commissaire enquêteur :
BORDEAUX METROPOLE – M. Christian Marchais, commissaire enquêteur – Pôle territorial de Bordeaux (Service foncier) – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Aude Bercis-Gaugain
Responsable du service foncier
Pôle territorial de Bordeaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Bercis-Gaugain', with a long, sweeping flourish extending to the right.



**Direction Générale
Ressources Humaines et
Administration Générale**

**Direction des Affaires
Juridiques**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE 2022/130

Objet : Avis d'Enquête

Le Maire de la Ville de Bordeaux certifie

Avoir fait procéder à l'affichage à la Cité Municipale du 14 décembre 2022 et jusqu'au 2 février 2023 inclus :

- L'avis d'Enquête sur le projet : Bordeaux, PRU Joliot/Benauges. Déclassement rue du Professeur LAMBINET : Tours 1 et 2 et partie sud. Cité Blanche.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux, le 3 février 2023.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur
Frédéric Marquet



Direction Générale Ressources
Humaines et Administration Générale
Direction des Affaires Juridiques
T. 05 56 46 80 44
affichage.formalites@bordeaux-
metropole.fr



Mairie de Bordeaux

MAIRIE QUARTIER BASTIDE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Avis d’enquête publique

Je soussignée, Maryline BARON, secrétaire générale de la mairie de quartier, certifie :

Avoir fait procéder à l’affichage à la Mairie de quartier, au n° 38 rue de Nuits, 33100 BORDEAUX

Du 14 décembre 2022 jusqu’au 2 février 2023 inclus :

L’avis d’enquête sur le projet :

Bordeaux, PRU Joliot /Benauge. Déclassement rue du Professeur Lambinet : Tours 1 et 2, et partie sud. Cité Blanche.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bordeaux le 10 février 2023.

Mme Maryline BARON

*Toute correspondance
doit être adressée à*

Mairie de Bordeaux
Hôtel de Ville
place Pey-Berland
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
bordeaux.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bordeaux, Port de la Lune
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.

